Le 12 mai 2017

**ARRETE 28/2017**

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**ET DU STATIONNEMENT LE DIMANCHE 28 MAI 2017**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande formulée par M. LEPRINCE Romuald, président de l’OCL, en date du 6 avril 2017,

Considérant qu’il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des participants,

ARRETE :

**ARTICLE 1** : A l’occasion de la brocante organisée par l’O.C.L, la circulation des véhicules sera interdite **le dimanche 28 MAI 2017** de 5 heures à 20 heures :

* rue Haute
* rue du Capitaine Marlin
* rue du Tilleul
* rue de l’Eglise
* rue du Château
* place de l’Hôtel de Ville
* rue de l’Hôtel de Ville
* rue de la Vaux Marie
* impasse de la Petite Meuse
* impasse de la Dieue
* rue de la Meuse.

**ARTICLE 2** : Le stationnement est interdit dans les rues désignées à l’article 1, sauf pour les exposants.

**ARTICLE 3** : L’accès à ces rues sera laissé aux véhicules de secours et de police.

**ARTICLE 4** : La signalisation correspondante sera mise en place par l’O.C.L

**ARTICLE 5** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

* Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verdun
* Monsieur le Président de l’O.C.L
* Aux riverains

et affichée

Fait à Dieue-sur-Meuse le 12 mai 2017.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.